

<https://svc.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article436>



Prévenir l'illettrisme : un cadre national de principes et d'actions

- Pédagogie - Élémentaire - Français - Lecture -



Date de mise en ligne : jeudi 23 janvier 2014

Copyright © Circonscription de Saint Valery en Caux - Tous droits réservés

La prévention de l'illettrisme implique une démarche participative associant de nombreux acteurs. Pour garantir la cohérence et l'efficacité de l'action, des objectifs communs sont définis dans un cadre national.

La prévention de l'illettrisme est au coeur des missions de l'éducation nationale. Elle doit intervenir le plus tôt possible pour favoriser l'apprentissage et la maîtrise de la langue et contribuer à la prévention du décrochage tout au long des parcours des enfants et des jeunes. Elle doit s'entendre aussi dans le cadre global de la formation tout au long de la vie. La maîtrise de la langue joue en effet un rôle déterminant dans la réussite scolaire, l'insertion socio-professionnelle et l'accès à la citoyenneté.

En donnant la priorité à l'école maternelle et, plus largement, à l'école primaire, en repensant de manière plus cohérente les différents temps de vie de l'enfant, en renforçant la continuité des apprentissages entre le premier et le second degré, la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République entend lutter contre les inégalités et permettre à chaque enfant de s'inscrire dans un parcours de réussite, à chaque étape de sa scolarité.

Le document joint à cet article présente le cadre national de principes et d'actions pour prévenir l'illettrisme.

Document joint

<https://svc.circonscription.ac-normandie.fr/sites/svc.circonscription.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Prévenir l'illettrisme : un cadre national de principes et d'actions